

Ouverture de la séance par Mme la Maire à 20h30.

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique - Mme COLIN Valérie - Mme BLANCHET Florence- M. JACQUET Christian - Mme LOISEUR Nicole arrivée à 20 h 40

Absents excusés : Mme SEKELLY Julia ayant donné pouvoir à M. BATOUX Gérard, Mme LOISEUR Nicole arrivée à 20 h 40

Secrétaire de séance : Alexia GUILLET

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le PV du 13 janvier 2023.

2. Création de deux monuments aux morts rassemblant les morts pour la France des deux communes historiques constituant la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves : demande de subvention au Souvenir Français et à l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONAC) :

Madame la Maire rappelle le projet de la municipalité de faire réinstaller les plaques des anciens combattants de Saint-Sébastien qui se trouvaient dans l'ancienne salle du Conseil. Dans le but lors des cérémonies commémoratives de n'avoir qu'un seul lieu de recueil, et que celui-ci est déjà existant à Cordéac au cimetière. La Commune va faire rajouter une plaque sur chevalet à Cordéac qui rassemblera l'ensemble des noms des combattants historiques de Saint-Sébastien et faire sceller les deux anciennes plaques de St-Sébastien sur la façade de la mairie siège. Aussi il est proposé de faire une demande de subvention à l'ONAC et au Souvenir Français. Pour rappel il a été choisi pour Cordéac une plaque sur chevalet en pierre de comblanchien pour un prix de 3 245€ HT et les gravures pour 308€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Madame la Maire à déposer les demandes et signer les documents nécessaires.

3. Modalités de mise à disposition des vélos électriques aux habitants et personnes extérieures :

Après plusieurs années depuis l'acquisition des 4 VAE, la délibération valant règlement d'utilisation n'est plus valide. C'est pourquoi Madame la Maire explique qu'il faut reprendre la base de la première décision mais qui indiquera une location gratuite permanente pour les habitants de la Commune, pour le personnel et le responsable d'entreprises dont le siège est sur la Commune, et que cela sera payant avec un prix pour les personnes extérieures, de passage ou occasionnel identique à ceux appliqués pour les touristes du PRL : 25€ par jour et 50€ pour les familles. Monsieur Gérard Batoux rajoute qu'en moyenne les prix des locations de VAE dans les environs sont de l'ordre de 35 à 40€ par jour et par VAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

4. Fixation des tarifs et modalités d'occupation des salles communales :

Madame la Maire rappelle que suite à la fusion il serait bon d'uniformiser la gestion des locations de salles pour simplifier celle-ci. Il est demandé à Dominique Vétier de faire un point sur cette proposition puisqu'elle est référente sur ce point. Dominique Vétier explique que les prix ont pu être identiques pour les deux salles car elles ont une capacité similaire et elle a eu plusieurs demandes par des personnes souhaitant une salle pour de l'activité payante (yoga, chant). Elle explique aussi le tableau des prix et le tarif pour ce genre de demande :

Pour la salle Pierre Arnaud et pour la salle socio-culturelle :

Catégorie de locataires	Du 1er avril au 31 octobre				Du 1er novembre au 31 mars (période hivernale)			
	Journée	Weekend	Caution salle	Caution ménage	Journée	Weekend	Caution salle	Caution ménage
Résidents de la commune	40€	150€	460€ (St Sébastien)	100€	100€	200€	460€ (St Sébastien)	100€
Personnes extérieures	50€	300€			100€	350€		
Associations hors communes marchandes	80€	175€			125€	225€		
Associations hors communes non marchandes et acteurs sociaux professionnels	50€	150€			100€	200€		
Associations communales marchandes	Occupation gratuite				10 € l'occupation			
Associations communales non marchandes	Occupation gratuite		Occupation gratuite					
			700€ (Cordéac)				700€ (Cordéac)	

- Si activité à titre gratuite envers les administrés : Gratuit ou 10€ l'occupation par séance l'hiver.
- Si activité payante envers les administrés : 10€ par séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité propose de revoir cette délibération à la prochaine séance puisque des incohérences sur les prix proposés apparaissent.

5. Annulation des créances de l'association O'Talon :

Madame la Maire rappelle le contexte de l'association O'Talon : malgré un bon lancement de l'activité, la pandémie a beaucoup affaibli la structure et aujourd'hui l'association rencontre des difficultés telles qu'ils ont dû cesser l'activité depuis décembre dernier pour ne pas plus impacter les finances. Au vu de la cessation d'activité d'O'Talon dans le bâtiment communal et de leurs difficultés financières, Madame la Maire propose d'annuler les créances de l'association pour ce qui concerne les factures communales de 2022 et 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

6. Subvention exceptionnelle à l'association O'Talon :

Madame la Maire poursuit avec la proposition d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 626.81€ pour couvrir les dernières créances URSSAF et des fournisseurs à l'association O'Talon pour ne pas impacter personnellement les membres de celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

7. Changement de destination de l'ancienne mairie historique de Saint-Sébastien en musée des marionnettes :

Madame la Maire explique que depuis septembre 2019, la mairie a été déménagée au domaine de Talon et l'ancienne mairie est devenue la Maison des Marionnettes. Il est donc nécessaire de régulariser le changement de destination de ce bâtiment pour permettre d'effectuer les déclarations aux différents intéressés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

8. Astreintes techniques d'exploitation week-end et jours fériés :

Madame la Maire expose que suite à différents besoins d'intervention survenus en dehors du temps de travail des agents techniques, il avait été validé précédemment en Conseil de la nécessité de mettre en place les astreintes week-end, mais il n'avait pas été précisé les jours fériés. C'est pourquoi il est proposé d'ajouter ce critère supplémentaire à la première délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

9. Autorisation d'accompagnement par le CAUE pour l'élaboration de la carte communale :

Madame la Maire explique le besoin remonté par la commission Urbanisme de préciser des zones constructibles à celles qui ne le sont pas. En effet madame la Maire précise que depuis la caducité du Plan d'Occupation des Sols au 1^{er} janvier 2016, la Commune est donc dans le régime du Règlement National d'Urbanisme : aussi lors des instructions des demandes d'urbanisme, c'est devenu un exercice complexe avec des difficultés d'interprétation. Pour cela la municipalité a réfléchi pour engager un document d'urbanisme pour simplifier cette instruction il apparaît que la carte communale serait le moins onéreux et le plus rapide à mettre en place. Pour ce faire, nous avons la possibilité d'être accompagné par le CAUE, avec lequel nous adhérons depuis plusieurs années et qui nous accompagnent déjà sur la réhabilitation de l'ancienne école des garçons de Cordéac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer la convention ainsi que de renouveler l'adhésion pour 2023.

10. Autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan « 1 arbre 1 habitant »

Madame la Maire propose à Alexia Guillet d'expliquer ce point qui concerne sa délégation. Alexia Guillet rappelle au Conseil qu'il a déjà été fait au Département la sollicitation de cette aide l'an passé. Le nouveau projet pour septembre 2023 serait la plantation de 530 plants en forêt communale parcelle 16 du côté cette fois-ci de Saint-Sébastien. Programme qui vise à renouveler les forêts avec des espèces régionales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Questions diverses :

- Acrolonie : discussion sur la nouvelle édition 2023

Madame la Maire demande à Christian Jacquet de faire un retour sur la rencontre avec Thomas Poizat, dans le but de faire un retour de la part de la municipalité et qu'il nous expose son projet pour 2023. Christian Jacquet rappelle le ressenti du Conseil sur cette deuxième session qui a été encore une fois très importante en terme de volume de personnes et d'occupation du domaine public, que l'organisation n'est pas suffisamment structurée et que la collectivité n'a eu que peu de retombées économiques pour les mises à disponibilités ; concernant le volet animation, c'est quant à lui bien apprécié. Monsieur Poizat a fait part de son souhait de renouveler pour cet été encore. Après un tour de table, il en ressort à l'unanimité une volonté de limiter la durée de cet événement à une grosse semaine (avec deux week-ends), de mettre en place une convention pour encadrer et convenir des modalités d'occupation du domaine public et bien entendu respecter les règles concernant les Etablissements Recevant du Public, et pour finir une contribution financière pour l'utilisation des bâtiments publics. Christian Jacquet est chargé de revoir ces conditions avec l'intéressé.

- Torrent de Chalanne : poursuite du projet de renforcement

Jean-Louis Serre explique avoir assisté à la réunion de la commission GEMAPI la semaine dernière sur les projets sur les cours d'eau du territoire du Trièves. Pour notre cas, pour la protection contre des inondations au hameau de Cordéac, deux scénarios d'aménagement sont à l'étude ainsi que leur chiffrage.

- Réouverture de chemin sur Cordéac :

Valérie Colin explique avoir discuté avec M. Cavoret sur un ancien chemin qui passait le long de sa propriété et qui, s'il était remis en état, pourrait permettre un itinéraire de balade pour les habitants, pour l'activité du centre équestre et pour les marcheurs de passage. C'est pourquoi elle propose que nous étudions cette possibilité. Il est entendu de voir ce point en commission urbanisme dans un premier temps.

Madame la Maire clôt la séance à 22 h 35.

